



ENTREPRENEURS DE PROGRES

Revue de presse

Jeudi 03 janvier 2019

*Mobile: 0770 88 90 80
Lotissement Sylvain Fourastier
N°08 El Mouradia, Alger
Mobile: 0770 88 90 80
communication@fce.dz
www.fce.dz*

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| A la une | 3 |
| • Loi de finances 2019 : Les principales mesures (El Moudjahid)..... | 3 |
| • La Loi de finances 2019 publiée au Journal officiel (APS)..... | 4 |
| • RÉVISION DES SUBVENTIONS EN 2020 : L'Exécutif cherche la bonne formule (L'Expression) | 4 |
| • Filière textile et cuir : La production locale ne couvre que 6% des besoins du marché national (Reporters) | 6 |
| • "L'Algérie est en mesure d'exporter des médicaments" (Expert) (Maghreb Emergent)..... | 7 |
| • Parc national automobile : plus de 6,16 millions de véhicules à fin 2017 (APS)..... | 7 |
| • Annaba : le complexe sidérurgique Sider El Hadjar se fixe l'objectif de recouvrer sa renommée (APS)..... | 9 |
| • Internet : Algérie Télécom baisse les tarifs de l'ADSL (Algérie Eco)..... | 10 |
| • El Tarf : plus de 100 millions DA pour le développement des zones frontalières (APS)..... | 11 |
| • Bouira: une étude pour l'aménagement de 250 hectares de la zone industrielle de Lechouaf (APS) | 12 |
| • 2018/Air Algérie : 6,5 millions de passagers transportés (APS) | 13 |
| • Pétrole : Le Brent démarre l'année à 53,10 dollars, à Londres (Algérie 1)..... | 13 |
| Banque/bourse/Assurance | 14 |
| • Activité de la Bourse d'Alger : une hausse de plus de 150% enregistrée en décembre (Algérie Eco)..... | 14 |
| Veille | 15 |
| • Entrepreneuriat : Ouverture des candidatures sur la plateforme TEFconnect (Maghreb Emergent) | 15 |

Loi de finances 2019 : Les principales mesures (El Moudjahid)

La Direction générale des impôts vient de ressortir, dans une communication destinée au grand public, les principales mesures à caractère fiscal, contenues dans la loi de finances pour l'exercice 2019, notamment en faveur des entreprises. Il est prévu, à ce titre, l'extension de « l'option au régime d'imposition du bénéficiaire réel » aux sociétés étrangères ne disposant pas « d'installation professionnelle permanente en Algérie, relevant des directions des impôts de wilaya et des centres des impôts ».

L'option est désormais faisable « par courrier adressé, selon le cas, au directeur des grandes entreprises, au directeur des impôts de wilaya ou au chef de centre des impôts, territorialement compétents, dans un délai ne dépassant pas quinze jours à compter de la date de signature du contrat ou de l'avenant au contrat ». Au titre des « Réévaluations des immobilisations », il y a lieu de noter « l'exclusion du résultat fiscal soumis à l'impôt, des plus-values de réévaluation des biens non amortissables. La plus-value issue de la réévaluation est inscrite au passif du bilan dans un compte abritant l'écart de réévaluation qui n'est pas distribuable ». Nous retenons, sous ce chapitre que « la plus ou moins-value de la cession des immobilisations amortissables et non amortissables est calculée à partir de la valeur d'origine avant réévaluation ». L'autre mesure a trait au « Placement et valeurs mobilières » et porte sur la « Reconduction pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 2019, de l'exonération en matière d'IRG et d'IBS, en faveur des produits des actions et titres assimilés cotés en bourse ou des obligations et titres assimilés d'une maturité égale ou supérieure à cinq ans, cotés en bourse ou négociés sur un marché organisé, ainsi que ceux des actions ou parts d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières ». Une mesure qui touche également « les produits et des plus-values de cession des obligations, titres assimilés et obligations assimilées du Trésor, cotés en bourse ou négociés sur un marché organisé, d'une échéance minimale de cinq ans, émis au cours d'une période de cinq ans à compter du 1er janvier 2019 ». Cette exonération est valable « sur toute la durée de validité du titre émis au cours de cette période des dépôts à terme des banques pour une période de cinq ans et plus ». Il s'agit aussi de la « reconduction de l'exonération accordée en matière de droits d'enregistrement, pour une période de cinq (05) ans à compter du 1er janvier 2019, au profit des opérations portant sur des valeurs mobilières cotées en bourse ou négociées sur un marché organisé ». Pour le secteur agricole, il est prévu la soumission du film plastique, destiné au secteur agricole, au taux réduit de la TVA de 9%, au lieu du 19%. Au titre des mesures relatives à l'impôt, on retient l'imposition à une retenue à la source libératoire au taux de 5%, au titre de l'IFU des « personnes

physiques quel que soit leur statut vis-à-vis des autres catégories de revenus, intervenant dans le cadre du circuit de distribution de biens et de services via des plateformes numériques ou en recourant à la vente directe en réseau » et « des personnes non encore immatriculées auprès de l'administration fiscale et réalisant des opérations de production de biens et de services ou les entreprises activant dans l'achat/revente ». «Une retenue est opérée par les entreprises de production de biens et de services ou par les entreprises activant dans l'achat/revente, selon le cas, sur le montant de la facture en toutes taxes comprises. Les exonérations en matière d'IFU, prévues par la législation en vigueur, ne sont pas applicables à la catégorie de contribuables soumis à cette retenue », précise la DGI.

La Loi de finances 2019 publiée au Journal officiel (APS)

La Loi de finances de l'exercice 2019, signée jeudi dernier par le président de la République Abdelaziz Bouteflika, a été publiée au Journal officiel n°79 daté du 30 décembre 2018.

Pour rappel, le cadrage macroéconomique retenu pour l'exercice 2019 table sur un prix de pétrole à 50 dollars le baril, un taux de croissance de 2,6% et un taux d'inflation de 4,5%. Sur le plan budgétaire, la loi prévoit des recettes de 6.508 milliards DA (mds DA), en légère hausse par rapport à celles de 2018, dont 2.714 mds DA de fiscalité pétrolière. Quant aux dépenses budgétaires, elles s'élèvent à 8.557 mds DA, en légère baisse par rapport à celles de 2018.

Concernant le Budget de Fonctionnement, il est estimé à 4.954 mds DA, alors que le Budget d'Équipement est ventilé entre 3.602 mds DA de crédits de paiements et 2.600 milliards DA d'autorisations de programme destinées à de nouveaux projets ou à des réévaluations. Le solde global du Trésor pour l'exercice 2019 affiche un déficit de près de 2.200 mds DA.

RÉVISION DES SUBVENTIONS EN 2020 : L'Exécutif cherche la bonne formule (L'Expression)

Cette année pourrait être la dernière de la baguette de pain à 10 dinars, du lait en sachet à 25 dinars... L'État veut « cibler » les subventions afin de sauver les vrais nécessiteux et ses... finances au passage.

Les Algériens respirent la joie en ce début 2019! Contrairement aux trois dernières années, celle-ci ne débutera pas avec les traumatisantes...augmentations! Pas de nouvelles taxes, pas de changement des prix du carburant, des transferts sociaux en hausse, bref ce sera l'année du répit après trois ans de «Takachouf» (austérité, Ndlr).

Mais cela ne pourrait être que le calme qui précède la tempête. Celle de la fin des subventions!

Le journal public El Moudjahid, connu pour être la voix officielle de l'État, nous apprend que cela devrait se faire dès l'année prochaine. La même source souligne que le ministère de l'Intérieur a déjà procédé à «l'ouverture» de ce très délicat dossier! L'Algérie connue pour sa politique sociale très engagée, va-t-elle faire pour autant un virage à 360°, en supprimant carrément tous les transferts sociaux? Il est évident que non. En fait, on va passer comme on dit à «des subventions ciblées» qui n'iront qu'aux personnes nécessiteuses. C'est néanmoins là que le bât blesse! Comment définir qui est nécessiteux ou non en Algérie? À partir de quand où de quelle entrée d'argent pourra-t-on juger si oui ou non cette personne pourra survivre sans subvention.? C'est la délicate mission dont est chargé le ministère de l'Intérieur. On peut dire qu'elle sera des plus périlleuses dans le pays où l'économie informelle représente plus de 45% du PNB. L'identification des personnes nécessiteuses sera donc des plus délicates. Mais elle devra se faire tôt ou tard. Car même si le chef de l'État, Abdelaziz Bouteflika, a depuis son arrivée au pouvoir en 1999 mis le «social» en tant que priorité nationale, la situation a bien changé. L'amélioration des conditions de vie des Algériens fait que les subventions ne vont pas forcément chez qui elles devraient. Les plus nécessiteux sont souvent le plus délaissés par ce système qui ne cadre plus avec son temps. Cela, alors que l'on est en train de pomper les finances du pays très fragile, depuis le crash pétrolier de 2014. Si elle veut conserver une bonne politique sociale, l'Algérie n'a d'autres choix que de passer à des subventions ciblées.

Les experts le disent d'ailleurs depuis plusieurs années. À l'image du professeur émérite Chems Eddine Chitour qui est considéré comme l'un des plus grands défenseurs de ce système de ciblage. Car pour lui, «le gaspillage est devenu un sport national à cause des subventions tous azimuts». Tout le monde est donc conscient de cette nécessité, mais les modalités de son application et surtout son «timing» posent problème. Le gouvernement actuel avait annoncé la couleur, lors de son plan d'action présenté devant le Parlement en septembre 2017. Ce qui avait provoqué un véritable tollé au sien de la société et même au gouvernement, avec un «clash» entre le Premier ministre et son ministre des Finances. Le grand argentier du pays annonçait que cela devait se faire dès cette année, 2019, oubliant au passage que c'était une année électorale où partout dans le monde on ne prend pas une telle décision radicale à pareille période. On a réussi à éteindre la polémique, en faisant oublier à l'opinion publique cette fâcheuse question. Mais voilà qu'elle revient au-devant de la scène, pour nous y préparer psychologiquement et fonctionnellement dans un an pile. En attendant, les Algériens peuvent profiter d'une année qui s'annonce des plus «confortables» du point de vue social. Contrairement aux services du département de Bedoui qui seront sur le qui-vive avec la prochaine élection présidentielle et cette liste des personnes nécessiteuses. Souhaitons juste ne pas revivre le mauvais feuilleton des couffins du Ramadhan...

Filière textile et cuir : La production locale ne couvre que 6% des besoins du marché national (Reporters)

La facture d'importation dans les filières textile et cuir en Algérie avoisine actuellement quelque 7 milliards de dollars. C'est ce qu'a affirmé hier Amar Takdjout, membre de la Fédération nationale des travailleurs du secteur textile et cuir (UGTA). Ce dernier a ajouté que les entreprises nationales détiennent moins de 6 % des parts du marché national.

Dans la filière textile, Takdjout a indiqué que le pays importe 500 millions de mètres linéaires alors qu'il n'en produit que 40 millions. A ses yeux, les entreprises nationales sont loin de satisfaire les besoins du marché national dont l'essentiel est importé alors que les pouvoirs publics ont tracé comme objectif «une couverture de 50%» des besoins par le marché national, note le syndicaliste. Le marché du textile reste prometteur et en demande de qualification pour sa relance afin de parvenir aux objectifs tracés par les autorités publiques. Même la mise en place de l'usine de Relizane, dont il est prévu d'orienter 40% de la production à la consommation nationale et 60% pour l'exportation, n'est pas suffisante. Takdjout estime que ce qui manque n'est pas uniquement la construction de manufactures, car celles existantes sont obligées « d'augmenter leur production pour plus d'efficacité ». L'enjeu pour l'Etat est de diversifier l'économie nationale et réduire le coût de la facture d'importation. Les autorités proposent également d'appuyer les unités de production par la mise en place des écoles de création et de mode. «On accuse un retard énorme en ce qui concerne la création. On devrait avoir des écoles pour confectionner nos habits et ne pas attendre que les autres pays nous vendent leurs produits». Takdjout cite entre autres les sortants des écoles des beaux-arts et les créateurs de modes et de design auxquels il faut octroyer « un espace dans lequel ils peuvent exprimer et concrétiser leur savoir ». S'agissant du marché de la chaussure, il fait savoir que 80 millions de paires de chaussures ont été commercialisées sur le marché algérien. Selon El Hadj Tahar Boulenouar, président de l'Association nationale des commerçants et artisans (ANCA), 90% des chaussures commercialisées sont importés. Les entreprises nationales détiennent moins de 10% des parts du marché algérien de la chaussure ». Selon Takdjout, il est primordial de «relancer l'industrie du cuir et du textile». Sur l'opération de collecte des peaux d'ovine, de bovine et de caprine issues de l'abattage des sacrifices de l'Aïd El-Adha, le syndicaliste a salué l'initiative du ministère de tutelle et conseillé aux autorités compétentes de lancer une telle initiative un peu plus tôt et ne pas attendre la veille de la célébration de la fête du sacrifice. «Sur les 500 000 peaux récupérées, une grande partie a été esquivée et abimée », dira-t-il.

La liste des métiers à haute pénibilité finalisée

Sur un autre plan, la commission scientifique composée de médecins et de professeurs spécialisés dans la médecine du travail a finalisé son travail consistant à « définir les métiers à haute pénibilité », a ajouté Amar Takdjout. Il a expliqué que la centrale syndicale UGTA a établi « deux

listes », une pour les métiers pénibles et une autre pour les métiers à haute pénibilité. Selon lui, l'UGTA a pris tout le temps nécessaire pour arrêter la liste et réaliser un dossier consistant en étudiant les cas et conditions d'exercice de chaque profession. Pour rappel, les professions qui seront déclarées métiers de haute pénibilité auront le droit à la retraite anticipée, que le gouvernement a décidé de supprimer en 2016. Toutefois, la nomenclature des métiers à haute pénibilité, selon des observateurs, risque de faire des « mécontents et provoquer une grogne » des travailleurs dont la profession n'est pas concernée.

“L’Algérie est en mesure d’exporter des médicaments” (Expert) (Maghreb Emergent)

«Le gouvernement doit jouer son rôle car les accords bilatéraux et régionaux sont des éléments cruciaux », explique l'expert.

« Il faut donner un second souffle aux quatre ou cinq gros opérateurs nationaux qui peuvent avoir des tailles critiques pour aller conquérir d'autres marchés», affirme le Dr Hocine Mahdi, expert international et Directeur Général de la région Afrique du nord et Afrique de l'ouest IQVIA, un cabinet de conseil et d'audit, numéro 1 en matière d'études cliniques dans le monde.

La situation devient préoccupante pour les fabricants algériens de médicaments génériques. La course contre la montre n'est pas en faveur des producteurs algériens, estime cet expert qui préconise l'entame de trois chantiers prioritaires pour réussir le pari de l'export, à savoir celui des intrants, celui de la conquête d'autres marchés et la création de nouvelles molécules. A l'en croire la géo-expansion peut générer de la devise, permettant ainsi aux opérateurs algériens d'avoir une taille critique afin d'investir d'autres créneaux comme celui de la biotechnologie. Il souligne, par ailleurs, l'importance d'un engagement fort du gouvernement pour la réussite de la démarche.

« Le gouvernement doit jouer son rôle car les accords bilatéraux et régionaux sont des éléments cruciaux à ce stade», souligne-t-il en rappelant que la diplomatie économique est un élément crucial dans le monde du médicament. Le Dr Hocine Mahdi salue au passage les décisions politiques fortes, portant notamment sur la non importation de produits fabriqués localement (2008).

Au niveau régional, nous sommes le seul pays à être à un aussi haut niveau de performance, dira-t-il. « L'Egypte fait tout aussi bien mais la taille du marché est importante en Algérie, car elle est de l'ordre de 4 milliards de dollars, et est appuyée par un taux d'intégration de 62% et un excellent système de remboursement », explique l'expert.

Parc national automobile : plus de 6,16 millions de véhicules à fin 2017 (APS)



Le parc national automobile comptait 6.162.542 véhicules à fin 2017, contre 5.986.181 véhicules à fin 2016, en hausse de 2,94% correspondant à une augmentation de 176.361 unités, a appris l'APS auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

Concernant le nombre de véhicules qui ont été immatriculés et réimmatriculés en 2017, il a atteint 1.564.348 (contre 1.856.150 en 2016) dont 176.362 véhicules neufs (contre 192.171 véhicules neufs en 2016), soit

une baisse globale de 291.802 unités des immatriculations et réimmatriculations par rapport à 2016 (-15,72%).

Concernant les véhicules neufs, l'ONS relève la poursuite de la baisse des immatriculations de 15.809 véhicules en 2017 par rapport à 2016 (-8,23%).

Les immatriculations définitives des véhicules neufs renseignent sur les mises en circulation des véhicules vendus, explique l'Office qui précise que l'examen de ces immatriculations définitives, au regard des importations, fait apparaître qu'une bonne partie des véhicules n'est pas immatriculée au cours de l'année d'importation.

Dans ce sens, l'ONS note une tendance baissière pour l'évolution des importations des véhicules neufs, tous genres confondus, par les concessionnaires, durant 2017, soit une diminution de 77%.

Concernant la répartition du parc national automobile par catégories de véhicules, il se compose de plus de 3,98 millions de véhicules de tourisme (64,6% du parc global), de près de 1,2 million de camionnettes (19,3%), de 417.286 camions (6,8%), de 161.885 tracteurs agricoles (2,6%), de 151.503 remorques (2,4%), de 86.741 autocars-autobus (1,41%), de 85.504 tracteurs routiers (1,39%) et de 7.164 véhicules spéciaux (0,12%).

Pour ce qui concerne la répartition régionale, les cinq premières wilayas qui ont compté le plus grand nombre d'opérations d'immatriculation et de réimmatriculation en 2017 sont celles d'Alger avec 151.722 unités (9,7% de la totalité), suivie de Mila avec 80.441 (5,14%), de Blida avec 76.274 unités (4,88%), de Constantine avec 66.320 (4,24%) et de Tébessa avec 63.746 (4,07%).

Par ailleurs, les 5 premières wilayas qui comptent le plus grand nombre de véhicules sont Alger avec plus de 1,6 millions d'unités (26,07% de la totalité du parc), Blida avec 334.042 (5,42%), Oran avec 316.197 (5,13%), Constantine avec 225.442 (3,66%) et Tizi-Ouzou avec 207.628 (3,37%).

Annaba : le complexe sidérurgique Sider El Hadjar se fixe l'objectif de recouvrer sa renommée (APS)



Le complexe sidérurgique Sider El Hadjar d'Annaba s'est lancé en 2018 le défi de recouvrer sa renommée en tant que symbole de la sidérurgie algérienne en s'appuyant sur des cadres locaux, dont des ingénieurs, des techniciens et des gestionnaires, animés par une forte détermination à atteindre cet objectif.

Ainsi, parallèlement à l'exécution des derniers projets de la première tranche du plan d'investissement et le lancement de la deuxième tranche en mars 2018 pour 46 milliards DA, le complexe a consolidé son équipe gérante par d'anciens cadres expérimentés du complexe afin d'assurer le suivi de ces projets, selon le PDG du complexe, Chamseddine Maatallah.

Pour ce faire, indique le responsable, la priorité a été accordée au renforcement de la partie technique de l'exécution de ces projets, avec 326 anciens cadres notamment techniques, dont 276 ont été chargés du coaching des projets, tandis que 15 ont été intégrés aux équipes de gestion et management du complexe.

Le succès du plan d'investissement et requalification du complexe exige des compétences animées d'une forte détermination pour relever le défi, note le premier responsable du complexe, affirmant avoir placé "une grande confiance dans les cadres algériens, qui ont déjà réussi à préserver la réputation des produits du complexe sur les marchés extérieurs".

15 laboratoires de qualité veillent à la conformité aux normes Plus de 15 laboratoires encadrés par des techniciens et compétences locales veillent à la conformité du rond à béton du complexe aux normes de qualité lors des différentes phases de la production, assure le PDG de Sider El Hadjar d'Annaba, soulignant que les produits ferreux du complexe sont destinés vers les industries des constructions navales, l'industrie mécanique, de l'électroménagers, le bâtiment et les activités hydrocarbures.

Au terme des opérations de la deuxième tranche du plan d'investissement engagées pour 46 milliards DA, le complexe ouvrira, à horizon 2019 et 2020, plus de 1.000 nouveaux postes d'emplois au niveau de la cokerie, de la centrale électrique et autres structures logistiques et de services du complexe, qui se trouve être, assurent ses travailleurs, une véritable "entreprise citoyenne" au regard de son rôle dans la formation et la qualification de la main d'œuvre dans la région d'Annaba.

Plus de 1.200 jeunes, dont la moitié sont des apprentis du secteur de la formation professionnelle, ont bénéficié de stages dans les ateliers du complexe, qui demeure le premier espace de formation attirant les jeunes de la région.

Sider El Hadjar se dirige actuellement vers la concrétisation de l'objectif de porter sa production annuelle à 1,1 million de tonnes de produits ferreux plats et longs destinés à répondre aux besoins du marché national et à l'exportation.

Aussi, 100 projets sont retenus au titre de la deuxième tranche du plan d'investissement, dont 28 sont déjà lancés. Cette tranche mobilise 46 milliards DA dont 20 milliards DA représentent un financement complémentaire accordé au complexe pour financer des opérations structurantes, dont la reconstruction de la cokerie, la modernisation de la centrale à oxygène, la réhabilitation des deux aciéries et des laminoirs.

Les objectifs de cette seconde tranche, dont l'exécution s'étale sur quatre ans, portent notamment sur le renforcement des produits de fonte et ferreux destinés au marché national et sur l'amélioration de la qualité et de la compétitivité de ses produits outre l'autonomisation des approvisionnements du complexe en eau et électricité.

En 2018, Sider El Hadjar, qui emploie 4.600 travailleurs, a conclu des contrats d'exportation de produits ferreux vers les pays maghrébins, africains et européens, pour une valeur de 79 millions dollars et prévoit de réaliser une production annuelle excédant les 700.000 tonnes.

Internet : Algérie Télécom baisse les tarifs de l'ADSL (Algérie Eco)

Comme annoncé début décembre dernier par la Ministre de la Poste, des télécommunications, des technologies et du numérique, Imane Houda Feraoun, Algérie Télécom a procédé à la baisse des tarifs de l'internet ADSL à partir d'hier 1 janvier 2019.

Dans un communiqué diffusé ce mercredi sur son site officiel, l'opérateur public a indiqué «Nous avons le plaisir d'annoncer à nos aimables clients abonnés ayant un débit de 2 Mbps que le tarif de leur abonnement passe à 1600 DA/Mois au lieu de 2100 DA/Mois, et ce à compter du 01 Janvier 2019», a précisé AT.

AT a ajouté : «Fidèle à ses promesses faites le mois dernier, Algérie Télécom lance cette opération qui concerne les clients résidentiels « Idoom ADSL » et « Idoom Fibre » actuels ayant l'offre 2 Mbs».

Pour les autres offres, les tarifs sont: 3200 Da TTC pour la connexion à 4 mégas et 5000 Da TTC pour la connexion à 8 mégas.

Pour ce qui est des cartes de recharges, celles-ci, n'ont pas changé de prix mais ont de plus longues durées de validité.

En effet, la carte de 500 Da passe à 9 jours pour les abonnés à 2 mégas (4 jours pour les 4 mégas et 3 pour les 8 mégas), celle de 1000 à 18 jours pour les abonnés à 2 mégas(9 jours pour les 4 mégas et 6 pour les 8

mégas), celle de 2000 passe à 37 jours pour les abonnés à 2 mégas (18 jours pour les 4 mégas et 12 pour les 8 mégas) et enfin celle de 3000 permet une durée de validité de 56 jours pour les souscripteurs ayant un abonnement de 2 mégas (28 jours pour ceux de 4 mégas et 18 jours pour les 8 mégas).

El Tarf : plus de 100 millions DA pour le développement des zones frontalières (APS)



Un montant de près de 106 millions de dinars a été consacré durant l'exercice 2018 aux communes frontalières de la wilaya d'El Tarf, dans le cadre d'un programme spécial dédié au développement socio-économique de ces zones a indiqué, mercredi, le conservateur local des forêts, Moundir Ounada.

Destiné à l'amélioration des revenus de la population et à la diversification des activités économiques ainsi qu'au désenclavement et à la lutte contre l'érosion et les incendies de forêts, ce programme a ciblé les huit (08) communes frontalières de cette wilaya, de l'extrême Nord Est du pays, à savoir, Bouhadjar, Ain Kerma, Ain assel, Oued El Zitoun, Bougous, El Souarekh, El Ayoun et Ramel Essouk, a précisé la même source.

En cours de concrétisation, le programme en question, inscrit dans le cadre du Fonds national de développement rural (FNDR) porte sur une série d'actions devant s'achever au courant "du deuxième semestre 2019", a-t-il affirmé.

Le conservateur des forêts a fait savoir que près de 200 bénéficiaires de plantations fruitières et 612 autres apiculteurs ont été ciblés par un accompagnement dans le développement de leurs activités, pour un montant de plus de 48 millions de dinars.

Entres autres actions ciblées au niveau des différentes mechtas relevant des huit communes frontalières, le conservateur a cité celles ayant trait à la création de périmètres de plantations fruitières, d'élevages apicole et la plantation d'opuntia.

Aussi dans le cadre de la concrétisation de la stratégie de développement des communes frontalières, des travaux sylvicoles et des pistes forestières destinées au désenclavement, entres autres, des régions de Bouhadjar, Ain Kerma, Bougous et Ramel Essouk ont été engagés en parallèle avec des travaux de repeuplement de chênes liège en vue de l'extension du patrimoine forestier, a-t-on encore soutenu.

Lancées depuis six mois, ces opérations ayant contribué à la création de quelques 600 emplois saisonniers, visent essentiellement la préservation de la richesse forestière qui, rappelle-t-on, a été sérieusement touchée par les incendies de l'été 2012.

La wilaya d'El Tarf compte une superficie forestière de 165.000 hectares dont 74.000 hectares de subéraie, rappelle-t-on.

Bouira: une étude pour l'aménagement de 250 hectares de la zone industrielle de Lechouaf (APS)

Une étude a été lancée pour l'aménagement de 250 hectares de la zone la nouvelle zone industrielle de Lechouaf (Dirah) située à une quarantaine de km au sud du chef-lieu de la wilaya de Bouira et qui compte une superficie globale de 789 hectares, a-t-on appris mercredi aux services de la wilaya. "Une étude a été lancée pour les 250 hectares faisant partie de la superficie de cette zone industrielle de Lechouaf. Cette annonce a été faite par le wali Mustapha Limani", a expliqué à l'APS le chargé de la communication de la wilaya, Latrache Ladjel, précisant que cette étude portait sur l'aménagement de la superficie afin de lancer plusieurs projets dans cette région.

Créée il y'a quelques mois, la zone industrielle de Lechouaf s'étend sur une superficie de 789 hectares. Elle est destinée à abriter une série de projets liés au secteur de l'agroalimentaire et de l'industrie, ce qui pourrait créer des centaines de postes d'emploi pour les jeunes de cette région du sud de la wilaya, a souligné M. Latrache sans donner d'amples détails.

L'aménagement de cette zone a pour objectif de répondre favorablement aux fortes demandes en matière d'investissements reçus par les services de la wilaya.

"Le bureau du premier magistrat de la wilaya a reçu d'importantes demandes d'investissement à Bouira, et M. Limani s'est engagé à les étudier afin de sélectionner les investisseurs selon les priorités et les besoins de la wilaya en matière de création de richesse et d'emploi", a encore expliqué le chargé de la communication.

Le chef de l'exécutif de la wilaya s'est dit déterminé à assainir le foncier de la wilaya. Des mises en demeure et des avertissements avaient été envoyées aux investisseurs concernés et ayant acquis des lots de terrains dans le cadre de la concession, Les services de la wilaya comptent retirer les actes de concession aux investisseurs récalcitrants et qui ne veulent pas lancer leurs projets, a-t-il mis en garde.

Pour certains cas, "les services de la wilaya sont obligés de recourir à la justice pour pouvoir récupérer toutes les assiettes foncières" prises en otage par certains faux investisseurs, a souligné M. Latrache.

"Les autorités de la wilaya de Bouira accordent une importance particulière à ce sujet afin d'attirer davantage d'investisseurs capables de booster l'industrie et l'économie locale", a-t-il ajouté.

2018/Air Algérie : 6,5 millions de passagers transportés (APS)

La compagnie aérienne nationale Air Algérie a réalisé un chiffre record de 6,5 millions de passagers transportés durant l'année 2018, a-t-elle indiqué mercredi dans un communiqué.

En outre, l'année 2018 a été marquée notamment par le renouvellement du label international de sécurité "IOSA" délivré par l'Association internationale du transport aérien, ainsi que par la finalisation du processus de certification ISO 22000-2005 pour l'activité de catering, précise la même source.

De même, l'année écoulée a été marquée par l'implémentation d'un nouveau système intégré de gestion des passagers et de fidélisation de la clientèle, l'extension du réseau par l'ouverture de quatre (4) nouvelles lignes ainsi que par la mise en service du premier avion passagers converti en cargo (P2F).

En outre, Air Algérie a également enregistré, durant l'année 2018, "la mise en service de nombreux équipements de maintenance et d'essais destinés à atteindre une plus grande intégration, le non recours à l'affrètement, une saison estivale réussie et le développement du Call-Center (capacités, paiement à distance)", souligne le communiqué.

Pour la compagnie aérienne nationale, "cela n'a été possible qu'avec le concours de tout le personnel de la compagnie, quels que soient leur poste, emploi et statut". "Œuvrer à la réussite d'une entreprise comme la nôtre, c'est participer à une aventure collective exaltante qui doit être empreinte de relations professionnelles sereines", a estimé Air Algérie.

Dans ce sens, elle espère que l'année 2019 "ne connaîtra pas les frictions sociales enregistrées en 2018" qui ont amené la compagnie "à prendre des décisions, certes difficiles et désagréables", mais au profit exclusif de l'intérêt général et de la clientèle", note-t-elle.

"Il nous importe aussi de souligner également que l'Etat actionnaire a appuyé la compagnie en autorisant le renouvellement partiel de sa flotte, en faisant droit, à sa demande, d'obtenir des compensations financières pour sujétions de service public en adéquation avec les coûts qu'elle supporte et en supprimant certains droits de douanes liés aux moyens aéronautiques", lit-on dans le communiqué.

Pétrole : Le Brent démarre l'année à 53,10 dollars, à Londres (Algérie 1)

Les prix du pétrole reculaient mercredi en cours d'échanges européens alors que les investisseurs craignent un ralentissement de la croissance mondiale, et donc de la demande d'or noir.

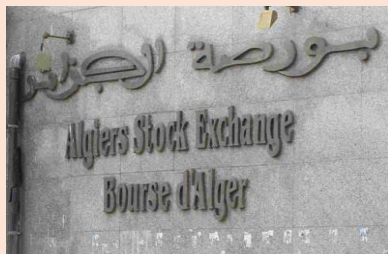
Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mars valait 53,10 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 70 cents par rapport à la clôture de mardi.

Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour le contrat de février cédait 53 cents à 44,88 dollars.

Les cours du brut peinent donc à s'éloigner de leur plus bas en un an et demi, atteints fin décembre à 49,93 dollars pour le Brent et à 42,36 dollars pour le WTI.

Banque/bourse/Assurance

Activité de la Bourse d'Alger : une hausse de plus de 150% enregistrée en décembre (Algérie Eco)



L'activité du parquet de la bourse d'Alger, pour le mois de décembre, a enregistré une hausse par rapport au mois de novembre.

Selon le dernier bilan de la bourse d'Alger, le montant global des transactions s'est élevé à 16 667 458 DA, soit une hausse de l'ordre de 153,91% par rapport au mois de novembre, où il a été observé une valeur transigée globale de 6 564 283 DA. En ce qui concerne le volume transigé global, il est passé de 8 217 actions au mois de novembre, à 17 480 actions au mois de décembre, soit une hausse de l'ordre de 112,73%.

Pour rappel, l'activité de la bourse d'Alger, pour le mois de novembre, avait enregistré une baisse par rapport au mois d'octobre. Le montant global des transactions s'est élevé à 6 564 283 DA, soit une baisse de l'ordre de -68,47% par rapport au mois d'octobre, où il a été observé une valeur transigée globale de 20 820 550 DA. En ce qui concerne le volume transigé global, il est passé de 20 300 actions au mois d'octobre, à 8 217 actions au mois de novembre, soit une baisse de l'ordre de -59,52%.

Au 30 juin 2018, la capitalisation boursière de la Bourse d'Alger s'est établie à 42,28 milliards de dinars, enregistrant une hausse de 4,16 % par rapport à son niveau de début de l'année. Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation des cours des titres Biopharm et Alliance Assurances. Cette orientation vers la hausse, constatée depuis avril 2018, vient après une tendance baissière qui a caractérisé la

capitalisation boursière, passant de 45,8 milliards de dinars, en janvier 2017, à 37,8 milliards de dinars, en mars 2018.

Notons qu'afin de sensibiliser les opérateurs économiques sur l'importance de leurs intégration à la bourse d'Alger, cette dernière a participé à la 8ème édition du Salon « Expofinances » organisée du 20 au 26 décembre 2018, au niveau de la SAFEX, Pins Maritimes, Alger. Sept jours de rencontre, d'échange d'information et d'exposition afin de marquer sa présence avec les autres institutions financières contribuant au financement des besoins d'investissements des entreprises.

Veille

Entrepreneuriat : Ouverture des candidatures sur la plateforme TEFconnect (Maghreb Emergent)

La Fondation Tony Elumelu, la plus grande philanthropie africaine fondée sur le principe d'autonomisation des entrepreneurs africains, reçoit dès le 1er janvier 2019 les candidatures pour la promotion du programme d'entrepreneuriat TEF et cela se passe sur la plateforme www.tefconnect.com.

Le programme d'entrepreneuriat de la Fondation Tony Elumelu est un engagement de 100 millions de dollars sur 10 ans visant à identifier, former, aider et financer 10 000 entrepreneurs. Son objectif est d'investir dans des entreprises créant au moins 1 000 000 de nouveaux emplois et générant au moins 10 milliards de dollars de nouveaux revenus annuels en Afrique. Actuellement dans sa cinquième année, le programme d'entrepreneuriat de TEF a permis à 4 470 entrepreneurs de bénéficier d'une autonomisation, par l'utilisation d'un processus de sélection, de formation et d'exécution robuste pour créer un impact visible et durable à travers les 54 pays africains.

Les entrepreneurs africains exceptionnels qui dirigent des startup existantes à fort potentiel de croissance et les futurs chefs d'entreprise aux idées transformatrices sont invités à postuler. Nous cherchons particulièrement à accroître la représentation des francophones, arabophones et lusophones, ainsi que des femmes entrepreneurs.

Inspirée par la philosophie économique de l'Africapitalisme de Tony Elumelu et par sa vision d'institutionnalisation de la chance et de démocratisation des opportunités pour une nouvelle génération d'entrepreneurs africains, la Fondation Tony Elumelu a mis en œuvre l'un des programmes d'entrepreneuriat les plus ambitieux au monde. Les entrepreneurs sélectionnés des années précédentes ont transformé leurs entreprises et leurs communautés après avoir tiré profit des 7 piliers du programme : d'un capital d'amorçage de 5 000 dollars ; d'une formation au développement des affaires ; d'un mentorat individuel ; d'un accès à TEFConnect; des rencontres panafricaines; Adhésion au réseau TEF; et de

la participation au Forum d'Entrepreneuriat TEF, la plus grande réunion de l'écosystème africain de l'entrepreneuriat.

Le fondateur, Tony O. Elumelu, CON, a déclaré : « Le secteur privé doit être le moteur principal de la transformation économique de l'Afrique, mais ce secteur ne peut pas atteindre son plein potentiel si les entrepreneurs sont laissés trainer derrière. Nous implorons toutes les parties prenantes – décideurs, chefs d'entreprise et agences de développement – à s'engager activement à créer un avenir meilleur pour nos jeunes Africains ayant fait preuve de leur intelligence, compétences et passion, pour leur donner les moyens de réussir, car leur succès demeure le succès de l'Afrique. Le programme d'entrepreneuriat TEF est de loin le projet le plus percutant de ma vie et représente mon engagement à transformer l'Afrique par l'entrepreneuriat ».

Parminder Vir, Directrice de la Fondation Tony Elumelu, a déclaré : « Nos entrepreneurs illustrent l'engagement de la Fondation pour transformer l'économie africaine en misant sur l'intelligence, les compétences et la débrouillardise des Africains. J'encourage tous les jeunes africains ambitieux à profiter de cette opportunité unique ».